



041524/EU XXIV.GP
Eingelangt am 25/11/10

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

16041/10

PRESSE 297
PR CO 32

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Bruxelles, le 10 novembre 2010

Président

Vincent VAN QUICKENBORNE
Ministre pour l'entreprise et la simplification
de Belgique

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6715 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16041/10

1

FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a examiné, au cours d'une session publique, un projet de règlement visant à mettre en place des **dispositions en matière de traduction pour un futur système de brevet de l'UE**.

Ce projet n'ayant pas recueilli l'unanimité, la présidence va à présent réfléchir aux initiatives les plus appropriées à prendre pour la poursuite des travaux.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....4

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Futur système de brevet de l'UE: régime linguistique 6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

aucun

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Vincent VAN QUICKENBORNE

Ministre pour l'entreprise et la simplification

Bulgarie:

M. Peter STEFANOV

Représentant permanent adjoint

République tchèque:

M. Martin KOCOUREK

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Danemark:

M. Jonas BERING LIISBERG

Représentant permanent adjoint

Allemagne:

Mme Birgit GRUNDMANN

Secrétaire d'État au ministère fédéral de la justice

Estonie:

M. Gert ANTSU

Représentant permanent adjoint

Irlande:

Mme Geraldine BYRNE NASON

Représentant permanent adjoint

Grèce:

M. Ioannis PANARETOS

Vice-ministre chargé de la recherche

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État à l'Union européenne au ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Hervé NOVELLI

Secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation

Italie:

M. Andrea RONCHI

Ministre chargé des politiques européennes

Cypre:

M; Antonis PASCHALIDES

Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme

Lettonie:

Mme Lelde LICE-LICITE

Représentant permanent adjoint

Lituanie:

M. Rimantas ŽYLIUS

Vice-ministre de l'économie

Luxembourg:

Mme Michèle EISENBARTH

Représentant permanent adjoint

Hongrie:

M. Zoltán CSÉFALVAY

Secrétaire d'État chargé de l'industrie et du commerce

Malte:

M. Jason AZZOPARDI

Secrétaire d'Etat

Pays-Bas:

M. Maxime VERHAGEN

Ministre des affaires économiques, de l'agriculture et de l'innovation

Autriche:

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:

M. Marcin KOROLEC

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Mme Grażyna HENCLEWSKA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. José MAGALHÃES

Secrétaire d'État à la justice et à la modernisation judiciaire

Roumanie:

M. Alexandru STRENC

Directeur général

Slovénie:

M. Viljem PŠENIČNY

Secrétaire d'État aux affaires économiques

Slovaquie:

M. Peter JAVORČÍK

Représentant permanent adjoint

Finlande:

Mme Anni SINNEMÄKI

Ministre du travail

Suède:

Mme Ewa BJÖRLING

Ministre du commerce

Royaume-Uni:

Baroness WILCOX

Sous-secrétaire d'État au ministère des entreprises,
de l'innovation et des compétences

Commission:

M. Michel BARNIER

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Futur système de brevet de l'UE: régime linguistique

Réuni en séance publique, le Conseil a tenu un débat d'orientation sur un projet de règlement visant à mettre en place des dispositions en matière de traduction pour un futur système de brevet de l'UE.

La présidence belge a présenté une proposition de compromis (doc. [15395/10 + 15395/10 ADD 1](#)) visant à tenir compte des différentes préoccupations exprimées par les délégations de l'UE lors des discussions précédentes.

À l'issue du débat, la présidence a fait la déclaration suivante:

"Nous avons parcouru un long chemin depuis le début de ces négociations.

La plupart des délégations ont plus que jamais fait preuve d'une grande souplesse, car le Conseil sait combien il est important de se doter d'un système de brevet de l'UE, en particulier dans la situation économique actuelle, où il faut stimuler l'innovation et l'emploi.

Je souhaite exprimer ma sincère gratitude à toutes les délégations qui ont déployé des efforts et fait preuve de souplesse pour que nous puissions arriver jusqu'ici.

Nous avons tout tenté mais, malgré les progrès accomplis, nous avons raté l'unanimité de peu.

La présidence va à présent se pencher sur la manière de mettre à profit la dynamique imprimée par les délégations."

Cette question a été débattue pour la dernière fois lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 11 octobre, sur la base d'une précédente proposition de compromis (doc. [14377/10](#)).

Le projet de règlement (doc. [11805/10](#)) vise à mettre en place pour le brevet de l'UE des dispositions en matière de traduction qui soient:

- d'un bon rapport coût-efficacité, en réduisant les coûts pour garantir l'accès à la protection que confère le brevet;
- simplifiées, en diminuant la charge administrative et les difficultés pour les utilisateurs; et qui
- garantissent la sécurité juridique, en évitant les incertitudes dues aux traductions ayant un effet juridique.

Un brevet de l'UE assurant une protection sur l'ensemble du territoire de l'UE est jugé nécessaire, afin d'achever le marché intérieur pour les produits innovants. La complexité et les coûts élevés du processus de validation des brevets européens engendrent un système fragmenté dans l'UE, qui constitue un obstacle majeur pour les entreprises innovantes et qui a, par conséquent, un effet négatif sur le fonctionnement du marché intérieur.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Aucun
